

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 163  
N° 3 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 10  
no Tenuare 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

**NUMERO COMPLEMENTAIRE**  
*au JOPF n° 3 du 10 Janvier 2014*

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 11 CM du 8 janvier 2014 portant nomination de M. Michel Deluermoz en qualité de directeur de l'établissement public dénommé "Tahiti Nui Aménagement et développement" (TNAD) .....	<b>338</b>
--	------------

##### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

###### Présidence

Arrêté n° 8 PR du 8 janvier 2014 autorisant le changement du lieu d'implantation de l'établissement dénommé "clinique Cardella" .....	<b>338</b>
---	------------

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 11 CM du 8 janvier 2014 portant nomination de M. Michel Deluermoz en qualité de directeur de l'établissement public dénommé "Tahiti Nui Aménagement et développement" (TNAD).**

NOR : TNA140022AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 modifiée relative à "Tahiti Nui Aménagement et développement" ;

Vu l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de "Tahiti Nui Aménagement et développement" ;

Vu la lettre n° 7617 PR du 11 décembre 2013 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 11 décembre 2013 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 8 janvier 2014,

Arrête :

Article 1er. — M. Michel Deluermoz est nommé en qualité de directeur de l'établissement public dénommé "Tahiti Nui Aménagement et développement" (TNAD) à compter du 13 janvier 2014.

Art. 2. — L'arrêté n° 1195 CM du 26 août 2013 portant nomination de M. Gilbert Guido en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public dénommé "Tahiti Nui Aménagement et développement" (TNAD) est abrogé à compter du 12 janvier 2014 au soir.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 8 janvier 2014.  
Gaston FLOSSE.

### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

#### PRESIDENCE

**ARRETE n° 8 PR du 8 janvier 2014 autorisant le changement du lieu d'implantation de l'établissement dénommé "Clinique Cardella".**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-96 AT du 1er juin 1992 portant réforme du service hospitalier ;

Vu la délibération n° 2002-169 APF du 12 décembre 2002 relative à l'organisation sanitaire de la Polynésie française et notamment ses articles 17, 26 et 32 ;

Vu l'arrêté n° 283 CM du 6 mars 2003 modifié relatif au fonctionnement de la commission de l'organisation sanitaire ;

Vu l'arrêté n° 284 CM du 10 mars 2003 fixant la procédure d'autorisation en application de la délibération n° 2002-169 APF du 12 décembre 2002 relative à l'organisation sanitaire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 527 CM du 21 juillet 2005 déterminant le champ de la carte sanitaire et notamment son article 3-I ;

Vu l'arrêté n° 119 MSP du 27 avril 2006 modifié autorisant la SA Clinique Cardella à exploiter 79 lits d'hospitalisation complète et 3 places d'hospitalisation à temps partiel de jour ;

Vu l'arrêté n° 827 PR du 27 novembre 2013 portant ouverture d'une période de dépôt des dossiers de demande d'autorisation pour le transfert des établissements hospitaliers ;

Vu la demande en date du 9 décembre 2013 de la SA Clinique Cardella ;

Considérant que cette demande comporte la proposition d'une possibilité d'extension de capacité de lits et places ;

Considérant que cette demande comporte l'engagement de l'organisation de la prise en charge des urgences (niveau Upatou) ;

Considérant l'intention de la SA Clinique Cardella d'initier une démarche qualité en adhérant à la certification ;

Vu le rapport du docteur Xavier Malatre, médecin général de santé publique, rapporteur désigné par la direction de la santé ;

Vu l'avis de la commission de l'organisation sanitaire du 7 janvier 2014,

Arrête :

Article 1er.— La SA Clinique Cardella est autorisée à changer le lieu d'implantation de l'établissement dénommé "Clinique Cardella".

- implantation actuelle : 11, rue Anne-Marie-Javouhey, Papeete ;
- implantation future : Terres Vaipoopoo partie et Vaireu 1 et 2, PK 9,600, côté montagne, Punaauia.

Art. 2.— Les capacités de l'établissement transféré sont les suivantes :

Disciplines	Capacités autorisées	
	Lits	Places
Médecine	34	3
Chirurgie	24	15
Gynécologie-obstétrique	18	5
Psychiatrie adulte	0	0
Psychiatrie infanto-juvénile	0	0
Soins de suite	0	0
Rééducation et réadaptation fonctionnelle	0	0
Soins de longue durée	0	0
<i>Total</i>	76	23

Art. 3.— La présente autorisation est réputée caduque si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans. Elle peut cependant faire l'objet d'une prorogation d'un an dans les conditions de l'article 32-1° de la délibération du 12 décembre 2002 susvisée.

Art. 4.— Le ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SA Clinique Cardella et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 8 janvier 2014.

Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la santé,  
de la protection sociale généralisée  
et de la fonction publique,*  
Béatrice CHANSIN.

## LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- Budget général de la Polynésie française 2013 .....	2 594 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 36 NS du 28 juin 2013) .....	903 F CFP
- Code des impôts (JOPF n° 13 NS du 27 mars 2012) .....	1 344 F CFP
- Affiches "Accident du Travail" .....	174 F CFP
- Affiches "Défense de consommer" .....	174 F CFP
- Affiches "Loi sur l'ivresse" .....	267 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien) .....	696 F CFP
- Annexe à la loi du pays n° 2011-32 du 9 décembre 2011 relative au système harmonisé (JOPF n° 74 NS du 19/12/11) .....	5 324 F CFP
- Annexe à la loi du pays n° 2011-33 du 9 décembre 2011 portant diverses mesures fiscales à l'importation (JOPF n° 77 NS du 28/12/11) ..	2 594 F CFP
- Barème des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble) .....	2134 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2010 .....	2 294 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2011 .....	2 515 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2012 .....	2 641 F CFP
- Code des marchés publics (Septembre 2004) .....	2 415 F CFP
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique .....	1355 F CFP
- Code des communes de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 29 juillet 1998) .....	368 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996) .....	378 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996) .....	704 F CFP
- Code de procédure civile (broché) (JOPF n° 1 NS du 04 janvier 2002) .....	630 F CFP
- Code de la route de la Polynésie française août 2012 .....	1 548 F CFP
- Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 du 04/05/11 JOPF n° 27 NS) .....	1 313 F CFP
- Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 JOPF broché) .....	1 680 F CFP
- Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM du 08/07/11 JOPF n° 45 NS) .....	1 313 F CFP
- Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM JOPF broché) .....	1 680 F CFP
- Convention collective des assurances .....	331 F CFP
- Convention collective de l'automobile .....	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics .....	940 F CFP
- Convention collective des banques .....	496 F CFP
- Convention collective du commerce .....	525 F CFP
- Convention collective du gardiennage .....	352 F CFP
- Convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie française .....	536 F CFP
- Convention collective de l'industrie .....	431 F CFP
- Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication .....	750 F CFP
- Convention collective du nettoyage .....	410 F CFP
- Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 <i>broché</i> ) .....	1 040 F CFP
- Instruction budgétaire et comptable M114 des communes (JOPF n° 36 NS du 15 novembre 2005) .....	1 250 F CFP
- Livret d'apprentissage anticipé de la conduite (octobre 2009) .....	670 F CFP
- Notices des produits médicamenteux de la pharmacopée chinoise (JOPF n° 4 NS/2009) .....	1 092 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Hiva Oa (JOPF n° 36 NS/2009) .....	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Huahine (JOPF n° 19 NS/2010) .....	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Nuku Hiva (JOPF n° 52 NS/2008) .....	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Papara (JOPF n° 15 NS/2010) .....	326 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Papeete rectification (JOPF n° 65 NS/11) .....	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Pirae (JOPF n° 42 NS/11) .....	263 F CFP
- Procès-verbal type des délégués du personnel ou comité d'entreprise .....	139 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
<i>Tome 1</i> : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004) .....	2 629 F CFP
<i>Tome 2</i> : Statuts particuliers (mise à jour au 31 mars 2002) .....	2 730 F CFP
<i>Tome 3</i> : Filière de la santé (mise à jour au 30 avril 1999) .....	1 659 F CFP

*Consulter le bureau commercial pour les autres ouvrages*

Commandes-facturation : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi 7 h 00 à 14 h 00 - Tél. : 500 579 - Fax : 425 261 - [compta.clients@imprimerie.gov.pf](mailto:compta.clients@imprimerie.gov.pf)  
Caisse : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi de 7 h 00 à 13 h 00 - Tél. : 500 578 - Fax : 500 570 - [caisse@imprimerie.gov.pf](mailto:caisse@imprimerie.gov.pf)